
PROJET DE REMPLACEMENT DU TELESIEGE DE LA COTE DU BOIS

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET
--

I-PREAMBULE

La Société des Remontées Mécaniques de la Toussuire (SOREMET) par le Syndicat Intercommunale des Grandes Bottières (S.I.G.B), envisage la création d'un télémixte en lieu et place du télésiège de la Cote du Bois actuel et du télésiège Coq de Bruyère situé sur le domaine de La Toussuire.

Le projet se situe au pied du Domaine skiable de la Toussuire à environ 1700m d'altitude sur le secteur de la Cote du Bois.

I-1-PRESENTATION EXPLOITANT

Société des Remontées Mécaniques de la Toussuire :

De part une convention de délégation de service public dont la dernière version a été approuvée le 22/10/2010, le Syndicat Intercommunal des Grandes Bottières (S.I.G.B.), autorité organisatrice, a confié à la SO.RE.ME.T (Société des remontées mécaniques de la Toussuire créée en 1968) l'exploitation du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable avec ses équipements et aménagements.

L'annexe n°1 du cahier des charges prévoit les conditions d'exploitation du service public des remontées mécaniques et la gestion du domaine skiable de ski alpin La Toussuire-Les Bottières.

La SO.RE.ME.T doit notamment assurer :

- la construction, l'entretien, le renouvellement et la gestion du réseau des engins de remontées mécaniques et des autres biens nécessaires à l'exploitation,
- l'aménagement, l'entretien, le balisage et la surveillance du réseau des pistes de ski alpin,
- l'aménagement, l'entretien et l'exploitation d'un système de neige de culture et des retenues collinaires (...),
- et plus généralement les missions exercées par un gestionnaire de domaines skiables et d'installations de remontées mécaniques.

I-2-PRESENTATION GESTIONNAIRE

Syndicat Intercommunal des Grandes Bottières :

Le S.I.G.B. a été constitué le 29 octobre 2009 entre les Communes de Saint Pancrace et de Fontcouverte-La Toussuire. Ce syndicat exerce en lieu et place des Communes membres la compétence d'autorité organisatrice du service public des remontées mécaniques et des domaines skiables de la Toussuire et des Bottières au sens des articles L.342-7 et suivants du Code du Tourisme. Le syndicat exerce cette compétence sur les sites de la Toussuire et des Bottières qui se composent des remontées mécaniques et des pistes de ski alpin.

I-3-PRESENTATION DOMAINE SKIABLE

Dans la vallée de la Maurienne, les « Sybelles » regroupe 6 stations de ski (La Toussuire, Les Bottières, Le Corbier, St Colomban des Villards, St Jean d'Arves et St Sorlins d'Arves) réparties sur un seul domaine skiable.

I-3-a-Situation géographique de la Commune de Fontcouverte-La Toussuire

Fontcouverte-La Toussuire est une commune rurale de la vallée de la Maurienne, dépendante du Canton de Saint Jean de Maurienne.

La Commune est située en rive gauche de l'Arvan à environ 1 160 m d'altitude en moyenne et présente une superficie d'environ 2 142ha.

Sa spécificité réside dans sa localisation, à savoir : à deux pas des stations d'hiver et d'été de la Toussuire et du Corbier d'une part et de St Jean d'Arves et de St Sorlins d'Arves d'autre part, composant le domaine skiable des Sybelles (l'un des plus importants de France).

I-3-b-Domaine Skiable de la SOREMET

La station de la Toussuire, située sur la Commune de FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE, se situe à 20 km de Saint Jean de Maurienne. Porte d'entrée du domaine skiable des Sybelles, la station s'étant de 1300m à 2300m d'altitude et offre un ski diversifié permettant à chaque vacancier d'évoluer selon son niveau (*skieurs débutants et expérimentés*).

La station possède à ce jour 21 remontées mécaniques ; dont 4 télésièges débrayables 6places. Elle dispose d'une trentaine de pistes dont 3 vertes, 10 bleues, 9 rouges et une noire. La station propose aussi une piste de luge, un parcours de ski de fond et un parcours de raquettes.

Le domaine skiable actuel se répartit principalement sur 2 versants orientés Nord-Est et Sud-Est. Le système de neige de culture est composé de 160 canons à neige haute pression et 4 canons basse pression permettant un recouvrement de 50 % du domaine skiable.

II-PROJET GENERAL

II-1-OBJECTIF

Le télésiège de la Côte du Bois TSF4 est fortement sollicité de par son emplacement stratégique (point d'entrée important sur le domaine skiable de la Toussuire). Cependant datant de 1990, cet appareil est vieillissant et offre un faible débit, son confort est désormais sommaire.

Aussi afin de sécuriser et améliorer le secteur de la Côte du Bois, la SOREMET souhaite remplacer le télésiège existant et démanteler le télésiège Coq Bruyère afin d'y installer un nouveau télémixte (sièges et cabines).

Le remplacement de ce télésiège permettra de :

- fluidifier les départs du front de neige ;
- améliorer l'accès au Corbier via la liaison basse ;
- faciliter l'utilisation de l'installation par les écoles de ski ;
- améliorer le confort d'un appareil vieillissant ;
- rationaliser le parc de remontée mécanique et diminuer le nombre de pylônes ;
- Anticiper la construction à moyen terme d'un appareil desservant le Plan de la Guerre (*projet futur permettant de relier la Cote du Bois au Plan de la Guerre*).

II-2-PROJET

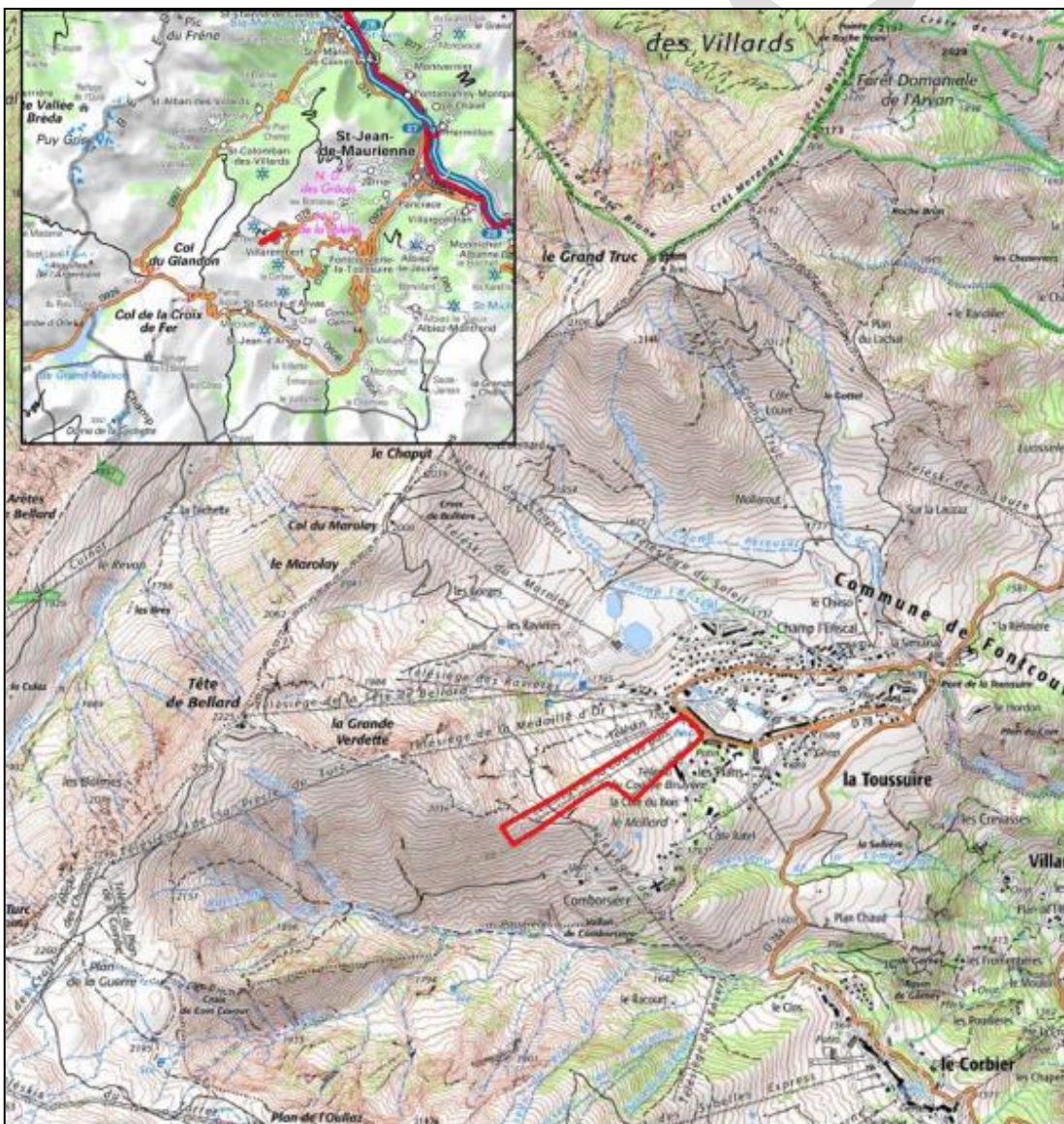
Il s'agit d'améliorer le matériel existant par le remplacement de 2 appareils en 1.

L'opération d'aménagement comprendra donc :

- Le démantèlement du télésiège actuel Coq de Bruyère (ligne, pylônes et gares) ;
- Le démantèlement du télésiège actuel de la Côte du Bois (ligne, pylônes et gares) ;
- Les terrassements nécessaires à l'installation des gares et des pylônes du futur télésiège (TSF) ;
- L'installation du télésiège (gares, pylônes et ligne).

Ce nouveau télémixte présente les caractéristiques suivantes, à savoir : débit de 2700p/h à 5m/s minimum, 7 trains de véhicules chacun composé de 5 sièges 6 places et 2 cabines 10 places (les cabines pouvant également être utilisées à la descente), tapis de débarquement pour fluidifier le débarquement skieur et minimiser les arrêts causés par les chutes en sortie de sièges et garage appareil situé en aval.

II-3-EMPLACEMENT

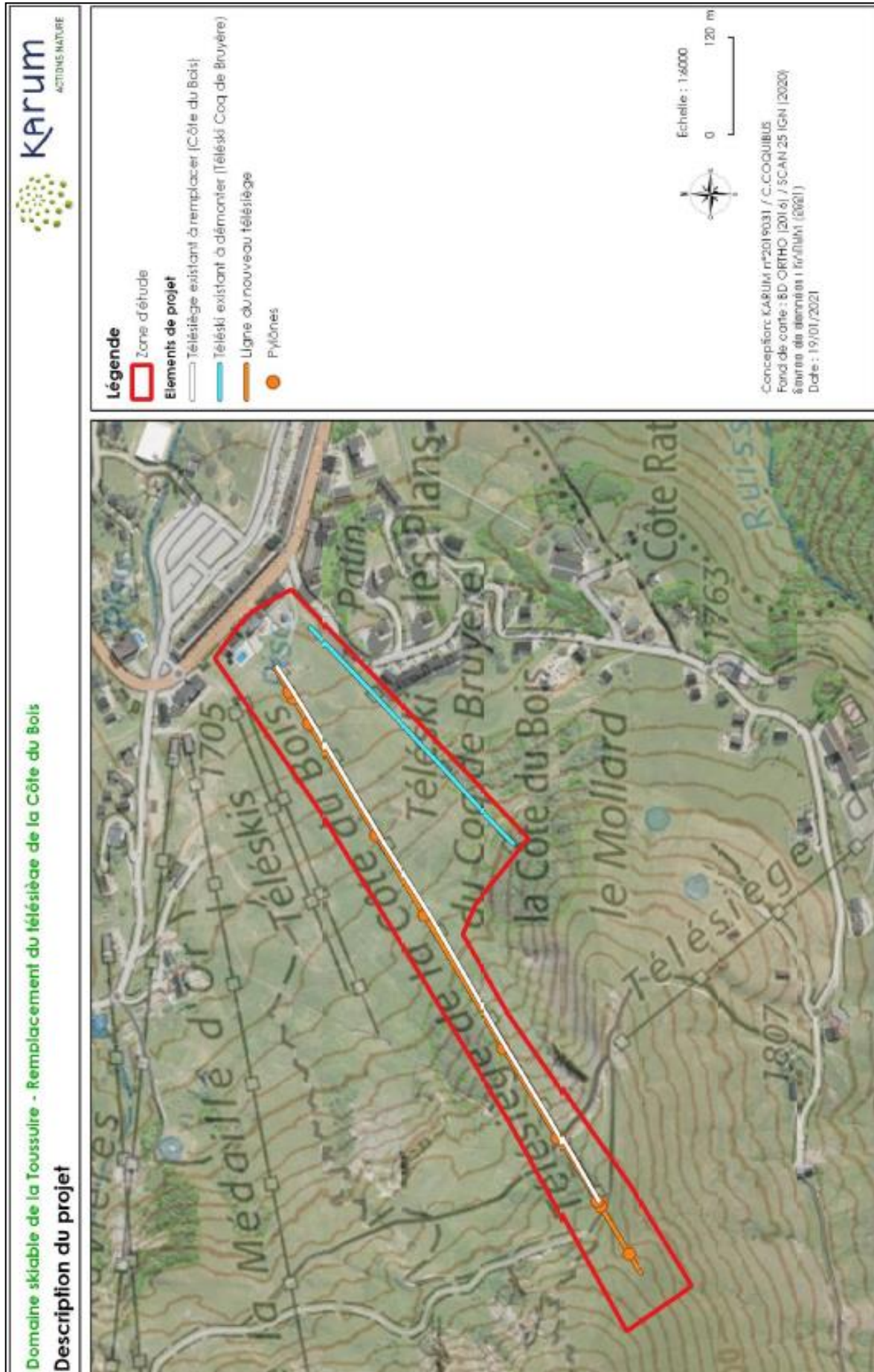




IV-PROJET DETAILLE

IV-1-IDENTIFICATION DU PROJET TSF :

- Dénomination du télésiège : Télémixte de la Côte du Bois
- Maître de l'ouvrage : Syndicat Intercommunal des Grandes Bottières (S.I.G.B)
- Exploitant : SOREMET Domaine Skiable des Sybelles
- Caractéristiques :
 - . Type d'appareil : Télémixte
 - . Longueur horizontale : 854 m
 - . Altitude de la gare aval (départ) : 1 704 m
 - . Altitude de la gare amont (arrivée) : 1 936 m
 - . Dénivelé : 232m
 - . Véhicules : Sièges 6 places et Cabines 10 places
 - . Nombre de véhicules en ligne : 49 véhicules soit 7 trains de véhicules
 - . Nombre pylônes : 10 – selon étude ligne constructeur
 - . Débit horaire : 2700p/heure à la montée – 900p/heure à la descente (cabines uniquement)
 - . Vitesse en ligne : 0 à 5 m/s
 - . Motrice fixe : gare amont
 - . Retour tension : gare aval
 - . Sens de la montée : droite
 - . Terrassement gare aval : environ 4 232 m³
 - . Terrassement gare amont : environ 4 687 m³
 - . Terrassement pylônes : environ 3 090 m³
 - . Protections contre les avalanches : cf. étude d'impact
 - . Conception et architecture des ouvrages : constructeur de l'appareil
 - . Emplacement des ouvrages : cf. profil en long



IV-2-ORGANISATION DES TRAVAUX (voir étude d'impact pochette 2)

L'accès aux zones de chantier liées aux gares du télésiège se fera par les routes et pistes existantes aucune piste de chantier ne sera créé.

Les interventions sur les différents pylônes (démantèlement et construction) se feront soit par les pistes carrossables soit par des accès directs sous les remontées mécaniques. Les anciens pylônes seront emmenés hors site par hélipontage.

L'accès au télésiège Coq de Bruyère n'impose pas de contraintes particulières et se fera sous la ligne du télésiège ou par des accès directs depuis la route goudronnée à proximité.

Les travaux débuteront en 2021 par le terrassement de la gare d'arrivée.

Les travaux prévus en 2022 consisteront au :

- ↗ Démontage du télésiège Coq de Bruyère ;
- ↗ Démontage de la gare aval et amont du télésiège actuel ;
- ↗ Démontage des pylônes du télésiège ;
- ↗ Terrassements en G1.

Suivront ensuite les phases de construction et de montage pour une fin de travaux prévue en automne 2022 et une mise en service en hiver 2022.

Le planning n'est à ce jour pas défini précisément, toutefois il sera rappelé que les enjeux environnementaux engendrent des contraintes en termes de planning des travaux.

Le calendrier sera donc à adapter en fonction des différentes contraintes et fera l'objet d'une mesure environnementale.

V-RELEVÉ CADASTRAL

Les parcelles concernées par le présent projet sont répertoriées dans le tableau suivant :

Commune de FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE

<i>Section</i>	<i>N°</i>	<i>Nature</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Surface totale</i>	<i>Emprise approximative de la servitude</i>	<i>Survol en ml et indications</i>	<i>Zonage du PLU</i>
A	658	Lande/sol	Plan de la Guerre	172ha 14 a 00 ca	44 a 74 ca	1 pylône Terrassement Aménagement Gare d'Arrivée	Ns
A	672	Lande	Côte des Bois	40ha 09 a 00 ca	64a 18 ca	321ml et 4 pylônes	Ns
AC	22	Pré	Côte des Bois	08 a 56 ca	08 a 08 ca	2 pylônes Terrassement Aménagement Gare de départ	Ns
AC	134	Sol	Côte des Bois	37 a 61 ca	27 a 78 ca	1 Pylône Terrassement Aménagement Gare de départ	Ns
AC	145	Pré/ Sol	97 rue Blanche	18 a 39 ca	00a 88 ca	Terrassement Aménagement Gare de départ	Ns
AC	37	Sol	Côte du Bois	13 a 00 ca	04 a 86 ca	Terrassement Aménagement Gare de départ	Ns
AC	46	Pré	Côte du Bois	27 a 98 ca	00 a 07 ca	Terrassement Aménagement Gare de départ	Ns
AC	36	Pré	Côte du Bois	42 a 78 ca	03 a 25 ca	2ml survol	Ns
AC	193	Pré/Sol	Côte du Bois	93 a 09 ca	02 a 37 ca	Terrassement Aménagement Gare de départ	Ns
AC	23	Pâturage	Côte du Bois	21 a 05ca	06 a 57ca	42ml survol	Ns
AC	24	Pâturage	Côte du Bois	10 a 38ca	02 a 21ca	-	Ns
AC	26	Pâturage	Côte du Bois	41 a 02ca	03 a 09ca	9ml survol	Ns
AC	25	Pâturage	Côte du Bois	32 a 52ca	20 a 59ca	42ml survol 1 pylône	Ns
AC	226	Pré/Pâturage	Côte du Bois	3 ha 48a 29ca	01a 00ca	-	Ns
AC	7	Pré	Côte du Bois	5 ha 93a 80ca	39 a 13ca	201ml survol 1pylône	Ns

A ce jour, des négociations amiables avec les propriétaires des terrains concernés ont été engagées par la SOREMÉT pour le compte du SIGB mais ont du mal à se concrétiser ou sont incertaines et pour d'autres la succession est vacante et/ou non réglée. C'est pourquoi afin d'obtenir toutes les servitudes nécessaires audit projet le Conseil Syndical a délibéré le 16/07/2021 une demande de procédure de Servitude du Domaine Skiable.

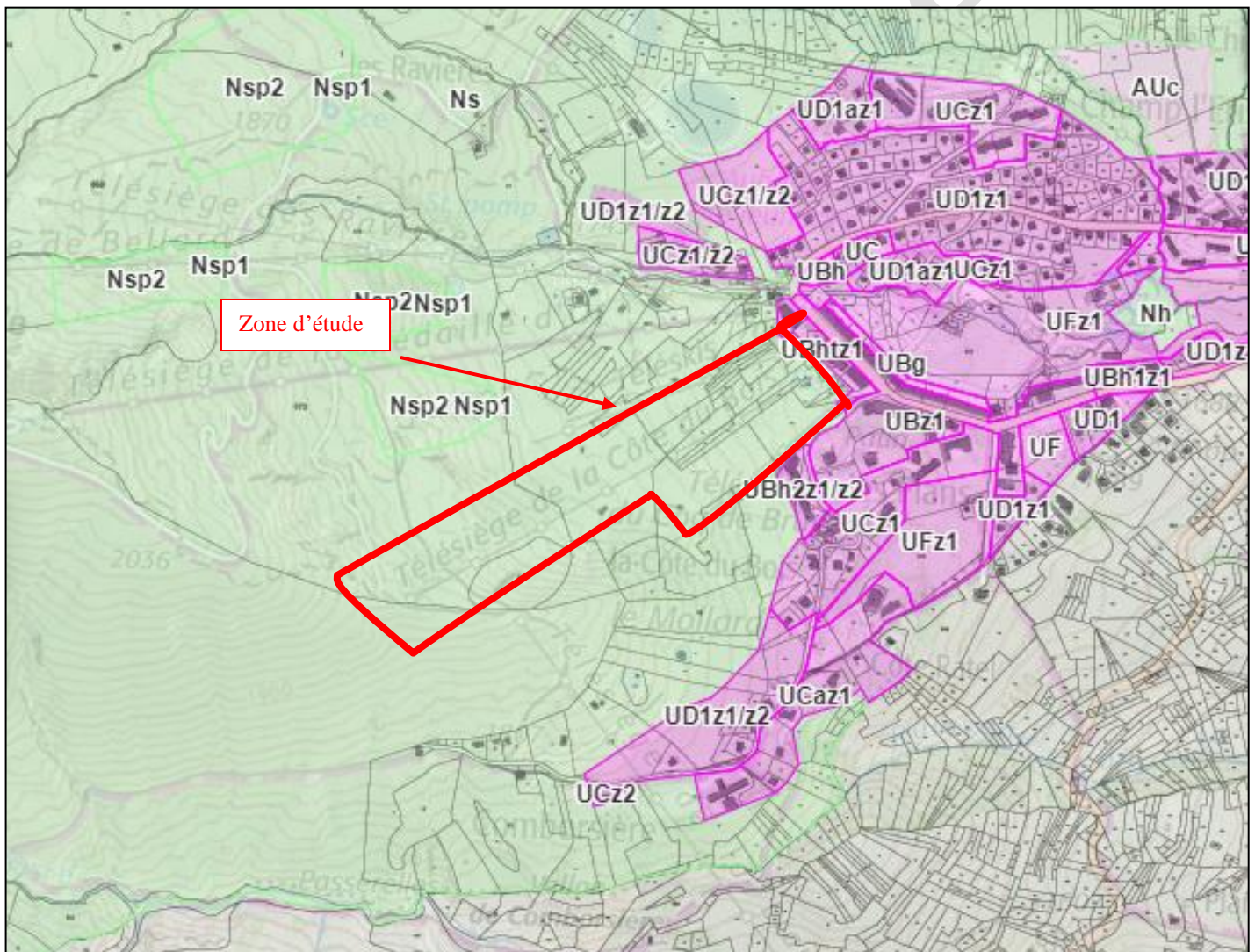
VI-CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTAL (voir étude d'impact pochette 2)

VI-1- PLAN LOCAL D'URBANISME :

Selon le PLU de la Commune de Fontcouverte-La Toussuire (approuvé le 18/01/2006), la zone concernée par le présent projet se situe essentiellement en zone Ns:

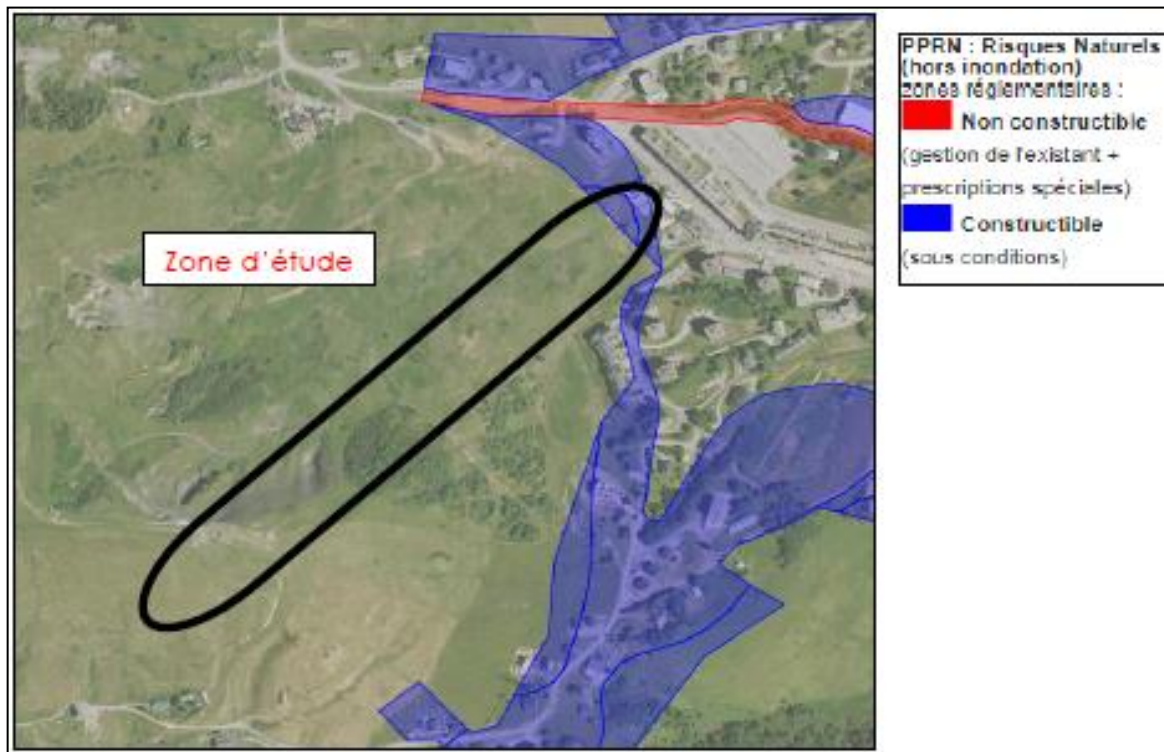
Zone Ns : Les zones Ns correspondent au domaine skiable et ses infrastructures

Source : Observatoire des territoires de la Savoie-PLU



VI-2- LE PROJET FACE AU RISQUES

- ◆ **Risques technologiques** : la zone d'étude n'est pas concernée
- ◆ **Plan de prévention des risques naturels** : La commune de Fontcouverte-La Toussuire est concernée par un PPRn approuvé le 22 juillet 2002 par arrêté préfectoral. Une partie de la zone d'étude est concernée par le zonage réglementaire du PPRn.



Source : Observatoire des territoires de la Savoie- Etude d'impact KARUM

- ◆ **Plan de Prévention des risques naturels inondations** : La Commune est concernée par un PPRn inondation mais la zone d'étude n'est pas exposée au phénomène d'inondation, il n'y a donc pas d'incidence.
- ◆ **Avalanche** : Le projet n'est pas exposé aux risques avalancheux. Le risque est faible.
- ◆ **Séisme** : La zone d'étude est exposée à un risque sismique de niveau 3.
- ◆ **Glissement de terrain** : le risque est faible des préconisations seront toutefois à prendre en compte pour l'emplacement des pylônes et des gares.
- ◆ **Affaissement et effondrement** : aucune incidence, il n'y a pas de cavité dans la zone d'étude.
- ◆ **Chute de Bloc** : aucune incidence, pas de falaise et faibles pentes.

VI-3- ZONAGE NATUREL

- ◆ **ZNIEFF** : La zone d'étude est concernée par le ZNIEFF de type II. Il s'agit du massif des Grandes Rousses. L'enjeu du projet par rapport au ZNIEFF est considéré comme faible dans la mesure où la zone d'étude n'est pas concernée par un ZNIEFF de type I et que le projet se situe sur un secteur du domaine skiable déjà aménagé.
- ◆ **Zone humide** : La zone d'étude est concernée par une zone humide présentant un faible intérêt patrimonial, l'enjeu du projet sera donc considéré comme moyen.
- ◆ **Réseau Natura 2000** : La zone d'étude n'est concernée par aucun site Natura 2000. Le site le plus proche se situe à 8 km.

VI-4- ETUDE D'IMPACT (voir pochette 2) :

L'article R122-2 du Code de l'environnement prévoit l'élaboration d'une étude d'impact en application de l'annexe III de la directive 85/33/CE, catégorie d'aménagement n°43-a à savoir : « création de remontées mécaniques ou téléphériques transportant plus de 1500p/h. »

Il est précisé que cette étude d'impact a été déposée en Mairie de Fontcouverte avec la DAET référence « PC07311621R1002 » le 18/02/2021, par conséquent cette dernière est en cours d'instruction par l'Autorité Environnementale sous la référence « 2020-ARA-AP-01140 ».

VI-4- REGLEMENTATION :

Suivant l'article L123-12 du Code de l'Environnement il convient de préciser qu'aucun débat public dont les conditions d'organisation sont définies aux articles L121-8 à L121-15 du code de l'environnement, ni aucune concertation préalable dont les conditions d'organisation sont définies aux articles L121-16 et L121-16-1 n'ont été réalisées.

VII-EVALUATION DES COUTS

Le budget global du projet est estimé à **8 007 595.00 € HT** environ suivant l'estimation sommaire suivante :

- Procédure instauration servitude	7 595 €
- Indemnité servitude	0 €
- Remontée mécanique	6 600 000 €
- Bâtiment et aménagement	650 000 €
- Terrassement	350 000 €
- Travaux d'alimentation électrique	200 000 €
- Divers	200 000 €

Montant total HT 8 007 595€